

[Traduction]

Des voix: D'accord.

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les députés de leur patience et surtout le député de New Westminster.

[Français]

Je voudrais demander à l'honorable député, étant donné l'improbabilité dans laquelle je le vois de ce côté-ci de la Chambre à l'avenir, s'il peut s'engager au nom de son parti, à la lumière de ses commentaires sur la réforme de la Chambre, réforme extrêmement importante, dont nous sommes tous deux d'accord, s'il peut s'engager au nom de son parti à accepter les recommandations contenues dans le passé dans les trois rapports du comité sur la procédure et l'organisation et s'il s'engage à collaborer avec le gouvernement lorsque celui-ci présentera des amendements au Règlement de la Chambre.

[Traduction]

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas répondre au nom du leader de mon parti à la Chambre, mais il peut le faire lui-même. Par ailleurs, nous pouvons certainement nous engager à faire ce que demande le député si lui-même en prend l'engagement au nom du leader de la Chambre.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas très longtemps cet après-midi. Si j'ai bien compris le bill, le contrôleur ne relève pas du Parlement ou de la Chambre des communes, mais plutôt du président du Conseil du Trésor (M. Andras). S'il y a une chose que nous devons faire à la Chambre, c'est veiller à ce que le Parlement puisse à nouveau exercer son contrôle sur les dépenses du gouvernement.

Le plupart des députés ont déjà fait partie de commissions scolaires ou de conseils municipaux. A mon avis, aucun membre de ces commissions ou conseils ne devrait se sentir inférieur aux députés. Nous sommes tous au courant du travail qu'ils accomplissent au niveau local pour surveiller ou examiner les dépenses au nom des contribuables de leurs localités. Les représentants élus au niveau local passent une bonne partie de leur temps à examiner les dépenses. Je suis bien certain que nous avons tous eu à décider un jour s'il fallait refaire le toit du hangar à bicyclettes en bardeaux ou autrement!

Il est scandaleux que les députés aient tellement peu d'influence lorsqu'il s'agit d'examiner les sommes massives que représentent les dépenses de l'État. Il y a une partie de ces dépenses auxquelles on ne peut s'opposer, mais il n'y a pas de moyens de les contrôler.

J'ai écouté avec intérêt les orateurs précédents qui ont fait certaines suggestions quant à ce qu'on pourrait faire. Je n'ai qu'une suggestion de principe à faire, monsieur l'Orateur.

Une des difficultés à propos de nos responsabilités de députés, j'imagine, est que beaucoup de nous veulent que la presse sache ce que nous faisons. Travailler aux comités à contrôler les dépenses n'est pas aussi attrayant qu'assister à la période des questions à la Chambre et poser une question sur un sujet intéressant alors que toute la tribune de la presse écoute. Cet après-midi, monsieur l'Orateur, vous remarquerez qu'il n'y a pas beaucoup de monde à la tribune de la presse—il y en a

Administration financière—Loi

deux et c'est 100 p. 100 de plus que d'habitude le vendredi après-midi. Je suppose que nous ne pouvons pas trop nous en prendre à la presse ici.

La période des questions à la Chambre est ce qui retient toute l'attention et c'est bien, mais le travail de contrôle des dépenses qui se fait au comité est ce que la presse devrait suivre assidûment. Il est temps qu'elle commence à prendre ses responsabilités et à faire ce genre de travail. Les députés sont obligés de le faire.

Je crois qu'il ne devrait pas y avoir de période des questions, monsieur l'Orateur. Pendant trois ou quatre semaines, nous devrions étudier exclusivement les dépenses. Tous les députés devraient se consacrer à étudier les dépenses dans leur domaine et à poser des questions sur ce qu'il en coûte pour mener le gouvernement. Trois semaines seraient probablement suffisantes.

J'aimerais féliciter le député de Capilano (M. Huntington), monsieur l'Orateur. Nous avons eu certaines discussions, ce qui représente un compromis. Nous avons parlé de modifier notre Règlement pour qu'un député puisse avoir une certaine influence.

Un autre point qui me tracasse c'est qu'au comité on semble parfois avoir conseillé aux témoins de lire leurs déclarations lentement et nous manquons de temps. Nous avons constaté que des témoins se présentent en fait déterminés à épuiser le temps du comité pour que nous ne puissions pas poser de questions. Un député qui n'a pas l'occasion de participer à la première ronde de questions peut ne pas en avoir une deuxième.

De temps à autre, nous devrions aborder une question qui ne soulève peut-être pas l'intérêt national—une question qui ne fera pas courir les journalistes—comme, par exemple, le fait qu'il y ait 25 fonctionnaires de trop dans un service, ou qu'il y ait du gaspillage quelque part dans la Fonction publique. Il faut sûrement changer les méthodes de travail de nos comités.

Nous devrions également changer la règle qui veut que les prévisions budgétaires soient approuvées d'office, passé une certaine date. Il faudrait prolonger la période entre le moment où les prévisions sont déposées et le moment où elles sont approuvées d'office. Nous pourrions même suspendre les séances de la Chambre pendant un certain temps et consacrer toute notre énergie à examiner les dépenses du gouvernement. De cette manière, il incomberait à nouveau aux députés de s'occuper de cette question très importante.

A l'instar de bien d'autres députés, monsieur l'Orateur, je m'inquiète de plus en plus que le Parlement perde de son utilité. L'opposition ne peut examiner les dépenses du gouvernement comme elle le devrait. Elle n'y peut rien, par ailleurs, victime qu'elle est des règles établies au fil des ans. Il faudrait réexaminer en quoi consistent les fonctions essentielles d'un député et l'une d'elles consiste certainement à contrôler, du moins en partie, les dépenses gouvernementales.

Le projet de loi n'apporte rien aux députés qui puisse les aider à mieux jouer le rôle politique que les électeurs leur ont assigné, mais qu'ils ne peuvent remplir parce qu'ils sont impuissants à modifier leurs propres règlements.